



**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI AUPRÈS DES NATIONS UNIES  
À NEW YORK**

**Réf : 204.02.18 / 299 / RE / 2016**

La Mission permanente de la République du Burundi auprès des Nations Unies présente ses compliments à l'ONU-FEMMES et, se référant à sa correspondance du 12 juillet 2016 relative à la mise à jour du rapport sur l'élimination des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes, en vue de l'élaboration du Premier Rapport d'étape, a l'honneur de lui communiquer une brève mise à jour des informations sur l'élimination des inégalités des sexes et l'autonomisation de la femme au Burundi.

1. Le Burundi a fait des progrès importants en matière de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a souscrit aux différents instruments internationaux et régionaux dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Déclaration et le programme d'Action de Beijing, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique visant à améliorer les conditions de la femme, etc.
2. Au plan des lois, des politiques et des programmes, le Burundi vient d'adopter une loi spécifique sur les VSBG. Il a privilégié également l'élaboration de la politique Nationale Genre et de son plan d'Action en harmonie avec les principaux outils de programmation que la vision du Burundi 2025, le cadre stratégique de croissance et lutte contre la pauvreté, bâtis sur les principes que le développement durable doit se fonder sur l'égalité et l'équité pour tous. Différentes stratégies d'intégration du genre dans les programmations sectorielles ont été élaborées.
3. En effet, la constitution du Burundi reconnaît le droit aux femmes de participer à la gestion des affaires publiques. Ainsi, avec les élections de 2015, les sièges occupés par les femmes sont respectivement 41,8%, 36,44%, 30% au niveau du Sénat, à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement.

4. Au niveau de l'éducation et de la formation de la femme, la politique du Gouvernement en vue de réduire les disparités entre les garçons et les filles et une mesure de gratuité de la scolarité à l'école primaire ont permis d'augmenter l'indice de parité filles-garçons. Les filles représentent 50.65% de l'effectif des élèves en 2013 contre 46.13% en 2004. Le Burundi s'est engagé aussi à réduire progressivement l'analphabétisme surtout chez les femmes.
5. En matière de l'emploi, des mesures ont été prises aussi en vue de garantir l'égalité de genres. A titre indicatif, le recrutement dans les forces de défense et de sécurité est régi par une ordonnance réglementant la prise en compte du Genre dans cet organe. Grace à cette mesure, le taux d'enrôlement des femmes est passé de 0,00 à 10% (1995 à 2014) dans ce corps qui était jadis réservé uniquement aux hommes.
6. En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, nous soulignons la mise en place d'un fonds de garantie pour l'octroi des micros crédits aux femmes pour le développement des activités génératrices des revenus. Nous signalons également l'initiation de l'approche d'éducation à l'épargne « **NAWE NUZE** » **NN** en sigle, qui consiste à donner aux communautés de femmes surtout, une plateforme sur la laquelle des liens de solidarité et d'entraide peuvent se tisser et s'établir et où les connaissances, les capacités et les aspirations des membres se cultivent pour arriver à des stades d'empowerment social et économique et même politique plus élevés.
7. Concernant l'entreprenariat et le commerce, les femmes sont soutenues par le Gouvernement à émerger et embrasser les secteurs d'import-export, le commerce transfrontalier ainsi que d'autres services diversifiés.
8. En conclusion, selon le rapport de la BAD de 2015 sur l'indice d'égalité Genre en Afrique, le Burundi vient en 11ème position en matière d'égalité de genre pour chacune des trois dimensions constitutives. Cela montre que le Burundi a marqué une avancée significative en matière de l'égalité des sexes.

La Mission permanente de la République du Burundi auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler à l'ONU-FEMMES, les assurances de sa très haute considération

New York, le 15 septembre 2016

**ONU-FEMMES**  
ENTITE DES NATIONS UNIES POUR  
L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION  
DE LA FEMME  
**A NEW YORK**

